



DELIBERATION n° Del.2023-IX-162
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 09 Novembre
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 4
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du 20 NOV. 2023

De la publication le
20 NOV. 2023

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoint au maire*, Sophie FERNANDEZ,
Florence GONZALES, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohammed FAYEK,
Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN,
François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET,
Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Jeannie TREMBLAY-
GUETTET, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Olivier TISSOT-
DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers
municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Julien PORTIER a donné procuration à Michèle TARDIVET-MERCIER,
Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Olivier TISSOT-
DUPONT, Yves CREPEL a donné pouvoir à Jean-Philippe MARTINET

ABSENTS : André LACHENAL

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Approbation de la convention de mise à disposition d'équipements sportifs à l'école Saint Eloi

Rapporteur : Madame Brigitte BOISSON, Adjointe au Maire.

Une école de bijouterie a été créée au mois de septembre à Faverges-Seythenex. Elle accueille une trentaine d'élèves qui prépare un CAP et un brevet « art du bijou et du joyau, option polissage ».

L'ouverture de cette école est un atout supplémentaire pour Faverges-Seythenex. Elle offre une possibilité de formation nouvelle pour les jeunes du territoire. Elle consolide le lien entre la formation et le tissu économique de la commune via l'entreprise Tissot-Dupont. Elle répond à la volonté de la commune de développer l'offre de formation et de rendre plus attractif le territoire.

L'école Saint Eloi dispense à ses élèves des cours de sports comme tout établissement d'enseignement.

La commune de Faverges-Seythenex met à disposition de l'école ses équipements sportifs.

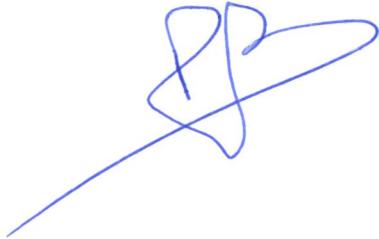
Une convention vient préciser les modalités de cette mise à disposition.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** la convention de mise à disposition des équipements sportifs à l'École Saint-Éloi jointe en annexe,
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec l'établissement.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX

